



Energie, sobriété et économies...



Outre l'augmentation des prix des énergies (électricité et gaz) qui paraît inévitable dans les prochains mois et pour laquelle le gouvernement met en place des aides pour les foyers les plus modestes, les médias nous alertent sur la possibilité de recourir à des coupures de courant ciblées, pour éviter un black-out général en France. Tout dépendra bien évidemment de la rigueur de l'hiver.

Dans les faits, plus de la moitié des réacteurs nucléaires sont à l'arrêt (32 sur 56) pour des besoins de maintenance. Contrairement aux années antérieures, la France importe désormais plus d'électricité produite dans d'autres pays européens qu'elle n'en exporte elle-même.

RTE, gestionnaire du réseau électrique national, devrait en premier lieu inciter les entreprises, fortes consommatrices d'électricité, à réduire leur consommation d'énergie, en échange d'une indemnité incitative et compensatrice.

Concernant les particuliers, il est possible que RTE abaisse la tension du réseau électrique de 5%. Cela restera quasiment imperceptible (baisse de luminosité, baisse de puissances des équipements). Cette baisse représenterait l'équivalent de production de plusieurs réacteurs nucléaires.

C'est seulement en dernier recours, en cas de grosse vague de froid, que RTE pourrait procéder à des coupures localisées, temporaires et réparties sur tout le territoire. Lorsque la température extérieure baisse de 1°C, la consommation française augmente de 2 400 MW (Méga Watt, 1MW = 1000 kW), équivalent de la consommation de la ville de Paris. L'électricité serait alors coupée pendant une période pouvant aller jusqu'à deux heures dans une partie des foyers. La coupure aurait lieu sur une même portion du territoire, à l'échelle d'une ville ou d'un quartier selon les besoins, regroupant l'équivalent d'environ 200 MW de consommation. C'est ensuite la ville ou le quartier voisin qui serait déconnecté du réseau pendant quelques heures.

Chaque usager (entreprises, collectivités et particuliers) a intérêt à limiter sa consommation sur les périodes critiques (les matins de 8h à 13h et les soirées de 18h à 20h) pour éviter ces coupures générales, mais aussi pour maîtriser sa facture d'énergie.

Quelques conseils pour limiter sa consommation :

- éclairage : remplacer les ampoules traditionnelles par des ampoules LED. Éteindre les lumières des pièces quand il n'y a personne.
- programmer les équipements tels que machine à laver, sèche-linge, lave-vaisselle, afin qu'ils tournent sur les périodes creuses, après 22h.
- abaisser sa température de consigne de température de confort de 0,5 à 1°C.
- charger son véhicule électrique la nuit.
- débrancher l'alimentation des équipements en veille, téléviseur, box, chargeurs,...



Pour les personnes « connectées », il est possible de télécharger l'application **Ecovatt** sur son smartphone afin d'être prévenu de toute éventuelle coupure.

Si cette alerte est suffisamment précise, nous la relayerons sur illiwap.

Pour toute difficulté importante liée à l'énergie, vous pouvez aussi vous signaler en mairie.

Dans cet esprit d'économie par la sobriété, la mairie poursuit son programme de renouvellement des éclairages publics pour les passer en LED. L'éclairage est plus directif, orienté vers la chaussée, génère moins de pollution lumineuse et consomme nettement moins.

Lors du dernier conseil du 7 octobre, la collectivité a aussi décidé d'étendre l'extinction des éclairages publics sur les plages de 22h à 6h toutes les nuits sauf celle du samedi où l'extinction se fera désormais de minuit à 6h.

L'extinction totale des hameaux de Laurisse et du Pilon est également maintenue à titre expérimental.

D'autre part, les illuminations de cet hiver seront également réduites, déjà du fait des travaux réalisés en centre bourg où l'extinction sera totale, mais aussi dans l'ancien bourg. Seules les rues Fontanésium et de l'Ecole seront illuminées.



Au niveau des bâtiments publics, bien que les chaudières au fuel ont été renouvelées par des chaudières au bois (plaquettes sur le bâtiment mairie-école et granulés à la Maison du Plâtre), la mairie reste particulièrement vigilante pour chauffer le plus modérément possible en fonction des activités. Dorénavant, par exemple,

sur les périodes de location de la Maison du Plâtre, le chauffage ne sera plus programmé sur la période complète de location mais uniquement sur la période d'utilisation de la salle par les locataires. Jean-François Guyot s'efforce d'optimiser tout cela pour continuer à réduire notre consommation d'énergie, et maîtriser les dépenses associées.

La production d'énergie photovoltaïque sur nos bâtiments communaux (Maison du Plâtre et bâtiment du Rio) contribuent également à la réduction de notre empreinte carbone énergétique. Dès 2023, on produira plus d'énergie que la consommation de la commune (bâtiments et éclairage public), à condition de rester vigilant sur notre sobriété.

Travaux centre bourg : des tranchées, et encore des tranchées...

Saint Etienne Métropole (SEM) a confié à l'entreprise SADE le renouvellement des réseaux humides (eau potable, assainissement et eaux pluviales) de la rue de Sibérie, place de la Mairie, rue des Acacias. Les travaux ont débuté le 23 août et se sont globalement bien déroulés, la circulation a été maintenue le plus souvent possible. Merci aux riverains d'avoir respecté les consignes concernant le stationnement de leur véhicule et de leur compréhension pour la gêne et nuisances occasionnées. Conscients de l'impact sur l'activité des commerçants, nous les remercions également ainsi que leur clientèle. L'entreprise a terminé ces travaux début octobre.

En collaboration du SIEL, les travaux d'enfouissement des réseaux secs (électricité, télécommunication et éclairage public) vont s'enchaîner à partir du 17 octobre, pour une durée d'environ 6 semaines. Ils seront réalisés par l'entreprise Serpolet.

Ensuite, en 2023, une fois que les travaux « sous terre » seront terminés, nous pourrons enfin aménager tout ce qui se voit en surface, principalement les voies de circulation, l'éclairage public et tout l'espace public rue des Acacias et place de la mairie. Le projet est en cours de finalisation, une réunion publique de présentation sera organisée cette fin d'année pour présenter ce projet aux riverains.



Les comptes rendus de conseils municipaux deviennent des procès-verbaux.



CONSEIL MUNICIPAL

Procès verbaux des conseils municipaux

L'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 modifie les règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes des collectivités territoriales.

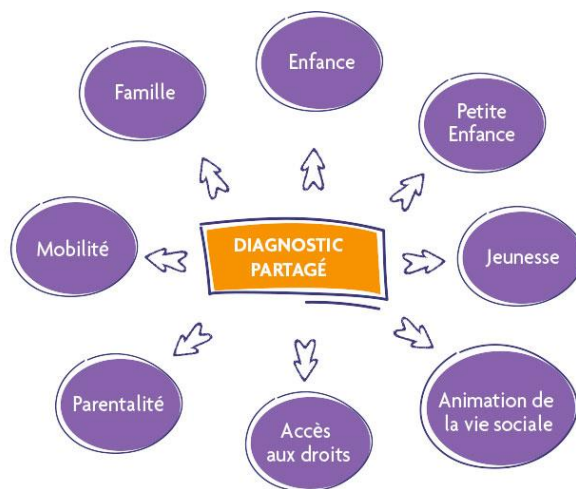
Depuis le 1er juillet 2022, le compte rendu simplifié des séances du Conseil Municipal est supprimé et remplacé par la création d'une liste des délibérations qui est affichée en mairie et publiée sur le site internet dans un délai d'une semaine à compter de l'examen de ces délibérations par le Conseil Municipal. Le recueil des actes administratifs est, quant à lui, abrogé.

Le compte rendu est remplacé par le procès-verbal signé par le maire et le secrétaire de séance.

Le procès-verbal de chaque conseil municipal est mis en ligne et affiché après validation par le conseil municipal suivant. Par exemple, le PV du conseil municipal du 9 septembre a été affiché et mis en ligne après sa validation par le conseil municipal du 7 octobre.



Votre avis est important.



Dans le cadre de l'évolution du contrat de financement liant la commune et la MJC de Fontanès avec la CAF et la MSA, un diagnostic du territoire est en cours d'élaboration. Ce contrat permet d'obtenir des financements pour l'accueil périscolaire, le LARJ (accueil régulier et séjours) et le RPE (Relais Petite Enfance)...

Cette enquête anonyme, qui s'adresse essentiellement aux familles, a pour objectif d'identifier les besoins prioritaires des habitants afin d'y répondre ensuite par des actions publiques cohérentes et efficaces sur des thématiques variées (petite enfance, jeunesse, parentalité, cadre de vie, accès aux droits, mobilité...).

Le questionnaire, à compléter avant le 31 octobre 2022, est disponible sous diverses formes :

- Via le lien suivant :
<https://s1.sphinxonline.net/surveyserver/s/SPQR-Conseil/SEMNord-EnquetehabitantsCTG/questionnaire.htm>

- En flashant le QR code :



- En version papier, à demander en mairie et à rendre au plus tard le 31 octobre.

Le point médiation numérique fait sa rentrée.



La conseillère, Sarah Macardier, vous accueille en mairie les vendredis de 15h à 17h et reçoit désormais uniquement sur rendez-vous personnalisé ; il suffit d'appeler le 04 77 20 24 36, ou de s'adresser au secrétariat de la mairie sur les temps de permanence.

Ce service est gratuit pour les utilisateurs et financé par la municipalité. Il a pour objectif d'apporter une aide sur des difficultés rencontrées lors de l'utilisation de PC, tablette ou smartphone.

Des ateliers collectifs, ouverts à tous, quel que soit le niveau, sont aussi mis en place à la demande des associations. Ils permettent par exemple d'aborder les bases de l'ordinateur et son utilisation multiple, d'apporter de l'aide sur la gestion administrative du foyer, ou de se laisser guider dans les démarches en ligne sur les différents sites administratifs.

Depuis la mise en place du point médiation numérique début juin, 18 rendez-vous avec des habitants de Fontanès ont eu lieu, dont 8 se sont déroulés à Fontanès et 7 à Saint-Christo.

Cela fait suite à la possibilité d'accueillir d'autres habitants des communes voisines à Fontanès sur les créneaux horaires du vendredi de 15h00/17h00, et, à l'inverse, celle, pour les habitants de notre village, de se déplacer sur les communes voisines sur des créneaux différents. Cela permet de mieux répondre aux attentes et disponibilités de chacun et concourt, par la même occasion, au développement de ce service tout en favorisant les échanges entre communes.

Par ailleurs, un calendrier peut être élaboré sur l'ensemble de l'année pour vous aider à progresser sur votre ordinateur, téléphone, messagerie et tout ce qui touche au monde numérique ; n'hésitez pas à contacter votre conseillère.

Conseil Municipal des Enfants



Les élections du Conseil Municipal des Enfants pour le mandat 2022/2023 se sont déroulées le vendredi 1^{er} juillet 2022 dans la salle du conseil municipal.

Tous les enfants scolarisés à Fontanès en CE2, CM1 ou CM2 ont participé au vote. Cette année encore, aucun enfant résidant à Fontanès et non scolarisé sur la commune ne s'est porté volontaire.

La prise de fonction des élus du CME a eu lieu en présence de Michel Gandilhon, lors de la première séance plénière qui s'est tenue le 21 septembre à 17h30.

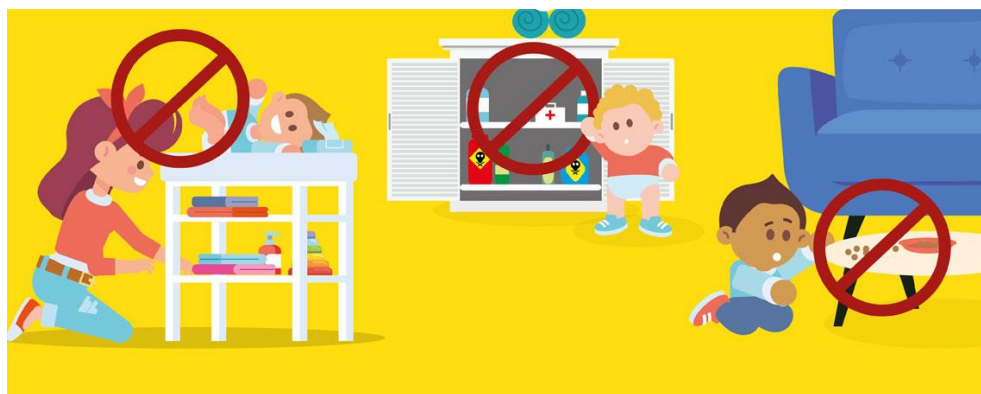
Les quatre enfants nouvellement élus sont Marine Bessy, Ambre Gonon, Pauline Grange et Achille Hervet. Ils remplacent les membres sortants ayant terminé leur scolarité à Fontanès et rejoignent ainsi Ysée Durieu, Cléopée Gaucher, Tylian Guyot-Leblanc et Jules Pitiot, élus l'an dernier pour deux ans. Le CME se réunit en moyenne une fois par mois, en séance plénière d'une heure et demie, le mercredi de 17h30 à 19h en tenant compte du calendrier scolaire.



Lors de ces séances, tout comme dans le cadre des projets ou la mise en place des sorties thématiques, le conseil municipal des enfants est accompagné par l'animateur Hervé Bouchut et l'élus référent Pascal Philibert.

A la suite de chaque rencontre plénière, un compte rendu, rédigé par la ou le secrétaire de séance est affiché sur le panneau situé sur le côté du portail à l'entrée de l'école ainsi que sur le panneau placé dans la cour de l'école. Sur le site internet de la commune, une rubrique intitulée « journal du CME » relate les différentes actions et projets réalisés en cours d'année.

Prévention des accidents domestiques par le Relais Petite Enfance



Le relais petite enfance (RPE), en partenariat avec 4 autres RPE limitrophes (Sorbières-La Talaudière, Saint-Priest-en-Jarez, La Fouillouse et Le Soleil), organisent une journée prévention des **accidents domestiques et prévention de la mort inattendue du nourrisson, le samedi 19 novembre**, dans le gymnase de la Bargette, à Saint-Priest-en-Jarez.

Au programme :

- Exposition de « *la Maison Géante* » : une maison telle que la voit un enfant de deux ans avec des meubles et de nombreux accessoires surdimensionnés.
- Des ateliers seront également proposés sur différents thèmes : bébé secoué et alcoolémie fœtale ;
- Un atelier et une conférence sur la prévention de la mort inattendue du nourrisson par une infirmière et le professeur Yves Patural, chef de service de réanimation néonatale et pédiatrique au CHU Nord, et en présence du réseau de santé en périnatalité Elena.

La prévention reste le premier levier pour réduire le nombre de décès et d'accidents. Cette journée est ouverte à tous les parents quel que soit le mode d'accueil de leurs enfants : crèches municipales, micro-crèches, assistantes maternelles, garde d'enfant à domicile ainsi qu'aux professionnels de la petite enfance.

Pour plus d'informations ou pour les horaires précis, contacter Anne Vallet au RPE : 04 77 30 93 82

STAS : Transport à la demande



SEM en collaboration avec la STAS a mis en place un service de transport à la demande pendant les périodes de vacances scolaires pour répondre à l'attente des usagers. Si vous avez rencontré des difficultés concernant ce service, merci de bien vouloir le signaler à la mairie afin que nous puissions informer les services concernés de SEM.



Du changement dans le personnel municipal

- des départs remplacés :

Après l'équipe technique, c'est maintenant le pôle administratif des employés municipaux qui connaît des évolutions importantes. En effet, Isabelle Viricel, secrétaire de mairie principale, a obtenu une mutation et est remplacée depuis le 6 octobre par Nadège Poulat. De plus, Christelle Falgon, qui assure l'accueil du public, va également réorienter sa carrière et laissera sa place à partir du 18 novembre.



Nadège POULAT remplace Isabelle VIRICEL

D'autre part, Thérèse Vial qui assurait l'entretien des locaux mairie-école ainsi que l'encadrement de la cantine et de l'accueil périscolaire, a fait valoir ses droits à la retraite et est remplacée depuis le 23 septembre par Maryline Hernandez.



Maryline HERNANDEZ remplace Thérèse VIAL

Souhaitons bon vent et bonne retraite aux partantes, ainsi que bienvenue et bonne intégration aux nouvelles.



Les enfants de l'école souhaitent une bonne retraite à Thérèse

- un départ à remplacer : chargé(e) d'accueil au secrétariat.



Christelle Falgon

Avec le départ prévu de Christelle Falgon en novembre 2022, un agent d'accueil sera recruté pour un poste de **10 à 13h par semaine** pour effectuer les tâches suivantes :

- renseigner la population et instruire les dossiers (état civil, élections, urbanisme, recensement militaire, sortie de territoire, aide sociale),
- préparer et mettre en forme les actes administratifs du maire et les actes d'état civil,
- gérer le cimetière,
- organiser les élections et effectuer le suivi des listes électorales,
- assurer la mise en œuvre des décisions municipales en matière d'urbanisme,
- gérer les archives.

Si vous êtes intéressé(e) et que vous souhaitez avoir plus d'informations, contactez le secrétariat de mairie au 04 77 20 87 08.

Le marché au cœur du village

Après de longs mois d'absence, Fontanès retrouve son marché alimentaire qui nous donne désormais rendez-vous chaque vendredi de 16h à 19h. Cet horaire devrait permettre à un grand nombre d'entre nous de pouvoir s'y approvisionner.

En plus d'apporter un service important, le marché est un lieu de rencontre et d'échanges, essentiel à la vie du village, au même titre que la boulangerie.

Une nouvelle équipe de commerçant(e)s sympathiques, jeunes et dynamiques est prête à vous accueillir et vous servir :

- un maraîcher de Cellieu, « Au Chou Botté », proposant ses légumes locaux de saison, labélisés bio.
- une commerçante proposant des produits ardéchois : viandes Angus et Aubrac conditionnées sous vide, miel et charcuterie...
- le premier vendredi de chaque mois, « Le Bocal à Roulettes », épicerie itinérante avec des produits vendus sans emballage, favorisant les circuits courts, le local et le bio dans une démarche zéro déchet.
- une semaine sur deux, le fromager, Frédéric Vallat avec une belle gamme de produits au lait cru ou pasteurisé (yaourts, fromages...).

Les commerçants ont exprimé leur satisfaction concernant la qualité de l'accueil qui leur est réservé à Fontanès.

Le marché se déroule habituellement place de la Mairie, mais il pourrait toutefois être contraint de se déplacer ponctuellement en raison des travaux en cours.



Foire de la Saint-Martin

La foire de la Saint-Martin sera enfin de retour le 11 novembre 2022, après deux années d'interruption. Grâce à la mobilisation des associations du village et des commerçants, et la motivation d'un groupe d'agriculteurs, chacun pourra à nouveau profiter de la célèbre soupe aux choux, des animations et des nombreux camelots tout au long de la journée.

Le thème de la journée sera « la fauche d'autrefois ». Les agriculteurs auront à cœur de faire partager leur passion.

L'organisation de la foire a été revue et modifiée pour s'adapter à l'évolution du village : la soupe aux choux sera servie à la Maison du Plâtre et les agriculteurs viendront réchauffer la rue de la Sibérie.



Le bal aura lieu le samedi 12 novembre à la Maison du Plâtre.

Pour que cet événement soit une réussite qui marque un retour à une vie de village festive et conviviale, la mobilisation de tous est nécessaire.

Pour vous inscrire plusieurs possibilités :

- via ce QR code (à flasher à l'aide de votre smartphone),



- en envoyant un mail à foire.fontanes@gmail.com,
- via le lien que les associations participantes enverront à leurs adhérents,
- en s'inscrivant à la boulangerie.

Atlas de la biodiversité

Saint-Etienne Métropole, en partenariat avec France Nature Environnement Loire et la LPO, a lancé début juin son atlas de la biodiversité. L'objectif est d'identifier le patrimoine naturel vivant de la faune et de la flore des 53 communes de la métropole et de pouvoir mettre en place des actions ciblées pour en assurer la protection.

Chaque habitant de la métropole peut participer activement à l'élaboration de cet atlas en faisant remonter des données d'observation sur 4 thématiques définies : hirondelles et martinets, insectes, flore rudérale, écureuils et hérissons.

Pour participer, il suffit d'observer autour de vous si vous voyez une de ces espèces, de prendre une photo si possible et d'inscrire votre relevé sur le site dédié :

<https://engageepourlanature.saint-etienne-metropole.fr/> (rubrique observez la nature).



SAINT-ÉTIENNE MÉTROPOLE
ENGAGÉE POUR LA NATURE

VIVE LA BIODIVERSITÉ !

Participez au programme de protection de la biodiversité de Saint-Étienne Métropole !

Rendez-vous sur :
engageepourlanature.saint-etienne-metropole.fr

SÉM
SAINT-ÉTIENNE
la métropole

Cérémonie du souvenir



La cérémonie du souvenir aura lieu le dimanche 13 novembre à 11h devant le monument aux morts.

Comme l'an dernier, les élus au Conseil Municipal d'Enfants se joindront aux anciens combattants pour ce moment de commémoration.

Recensement des jeunes

Depuis le 1^{er} janvier 1999, le recensement est obligatoire. Il concerne les garçons et les filles âgés de 16 ans qui sont tenus de se faire recenser à la mairie de leur domicile dans les 3 mois suivant la date anniversaire de leurs 16 ans. La mairie délivre une attestation de recensement, document obligatoire pour pouvoir s'inscrire à tout concours ou examen soumis au contrôle de l'autorité publique (BEP, CAP, BAC, conduite accompagnée et permis de conduire...).



Equiperment des véhicules en période hivernale



Le décret national n° 2020-1264 du 16 octobre 2020 rend obligatoire l'équipement des véhicules en pneumatiques « hiver » ou la détention de dispositifs antidérapants amovibles (chaînes ou chaussettes à neige) à l'intérieur de son véhicule, dans certaines communes des massifs montagneux.

Au sein du massif central, le département de la Loire est concerné par cette réglementation qui est applicable depuis le 1^{er} novembre 2021. Tous les ans, elle s'active pendant la période hivernale comprise entre le 1^{er} novembre et le 31 mars. En cas d'absence de neige ou de verglas, les dispositifs amovibles

doivent être conservés à bord du véhicule pendant toute la durée de la période hivernale.

La Préfète de la Loire a pris un arrêté préfectoral listant les 193 communes concernées par cette mesure dans le département, dont Fontanès et l'ensemble de Saint-Etienne Métropole.

Retrouvez cet arrêté et les trois annexes qui explicitent les zones d'application de la règle sur le site internet de la commune.

Inscription listes électorales

Cette inscription n'est pas seulement un devoir civique, mais résulte d'une obligation légale en vertu de l'article L.9 du Code Electoral, pour pouvoir voter.

Si vous avez emménagé récemment à Fontanès, pensez à vous faire inscrire sur les listes électorales, ce qui informera automatiquement votre commune d'origine de votre radiation. Cette demande d'inscription peut être effectuée en mairie pendant toute l'année, ou en ligne sur service-public.fr.

Les jeunes Françaises et Français sont inscrits d'office lorsqu'ils atteignent l'âge de 18 ans, dès lors qu'ils ont fait leur recensement à l'âge de 16 ans dans la commune.



Horaires d'ouverture du secrétariat de mairie



Les changements au niveau du secrétariat de mairie nous obligent à modifier les horaires :

Lundi : 9h à 12h ; mardi : 14h à 17h ; jeudi : 15h à 18h30 ; vendredi : 9h à 12h

Horaires modifiés pendant les vacances scolaires :

Lundi : 9h à 12h ; mardi et jeudi : 14h à 17h



Du côté des associations

APE

Voici les grandes dates à retenir pour l'APE :

- * week-end du 11 novembre 2022 : foire du village et bal du 12 novembre.
Pour organiser au mieux cet évènement, nous aurions besoin de l'aide des parents.
- * Fin novembre - début décembre : vente de sapins de Noël et calendriers.
- * Samedi 10 décembre : Arbre de Noël, spectacle et visite du père Noël avec sa distribution de cadeaux.

MJC

Inscriptions - Il reste quelques places...

Pour cette rentrée 2022, toutes nos activités ont trouvé preneurs, les petites nouvelles comme les anciennes. Et nous sommes très heureux de pouvoir toutes les lancer ! Il reste malgré tout quelques places disponibles sur certaines d'entre elles.

Circuit training - Mardi de 20h15 -21h15 :

Recherche sportifs (ou pas) pour venir étoffer le 2ième groupe.

Que ce soit pour se défouler après une journée chargée, ou pour se remettre en forme à son rythme, n'hésitez plus ! Renseignements et/ou inscription : circuittraining@mjcfontanes.org



Chorale – Jeudi 20h00 à 21h30 :

Le groupe a déjà trouvé son rythme, mais est prêt à accueillir de nouveaux chanteur(se)s.

Du rossignol à la crécerelle en passant par la Castafiore, tout le monde est le bienvenu. Venez donner de votre voix ! Renseignements et/ou inscription : chorale@mjcfontanes.org

Dessin – Mercredi de 17h30 à 19h :

Recherche enfants entre 10 et 15 ans !

L'activité destinée aux adultes et aux enfants a rencontré un franc succès auprès de nos jeunes adolescents. Apprentissage sur différentes techniques pour parfaire son coup de crayon ou réveiller le VanGogh qui est en vous. Renseignements et/ou inscription : dessin@mjcfontanes.org

Atelier couture découverte :

Rien n'est plus pratique qu'un sac ! Pour cela nous organisons un atelier FABRIK TON SAC le mercredi 26 Octobre de 14h à 17h à la maison du Plâtre. Tarif : 7€

Sac, pochette, tote bag, trousse, cabas (pour le marché), sac à sac ...tout est réalisable et vos idées n'arrêteront pas l'envie de Magali de vous faire découvrir cette pratique.

Aucun matériel n'est demandé : tissu et autres accessoires sont fournis mais vous pouvez apporter les vôtres, ainsi que vos galons préférés pour personnaliser votre création !

Merci de faire parvenir votre inscription à l'adresse couture@mjcfontanes.org avant le samedi 22 Octobre. Cette activité est ouverte à tous les adhérents de la MJC (si ce n'est pas le cas, il est encore temps de prendre votre carte).

Le règlement devra être transmis dans la boîte aux lettres de la MJC, 1 Place du Plâtre avant le 22 Octobre.

Spécial HALLOWEEN

L'équipe du bureau planche sur un projet destiné aux enfants pour Halloween... Les infos seront diffusées soit sur notre site www.mjcfontanes.org soit sur notre page Facebook MJC de Fontanès, alors ouvrez l'œil !

Et si vous craignez que l'on vous jette un sort, préparez les bonbons !

Bibliothèque :

C'est la reprise à la bibliothèque de Fontanès !

Les bibliothécaires vous attendent tous les mercredis et dimanches de 10h à 12h.

Le 12 septembre, 4 personnes de l'équipe se sont rendues à Montbrison, dans les nouveaux locaux de la médiathèque départementale, pour choisir environ 500 livres et faire le plein de nouveautés ! Romans du terroir, policiers, BD... vous y trouverez votre bonheur !

Le Coin des Histoires

Tous les 1er dimanches du mois à 10h30

MJC Bibliothèque de FONTANES

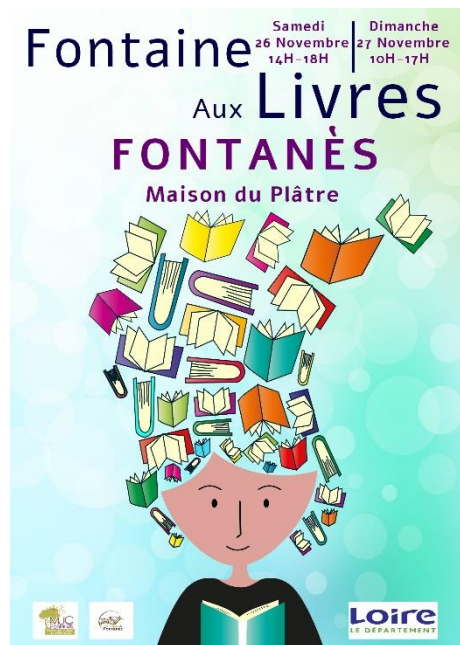


A partir du dimanche 2 octobre,
le Coin des Histoires revient,
Sabrine invite les enfants à partir de 3 ans,
dans le monde merveilleux des contes.
Rendez-vous tous les premiers dimanches du mois à 10h30.

La Fontaine aux Livres :

L'équipe de la bibliothèque vous donne rendez-vous le week-end du 26 et 27 novembre, le programme sera diffusé prochainement.

Retenez d'ores et déjà la date et venez découvrir les auteurs qui nous feront l'honneur de leur présence tout au long du week-end : Laura Fontaine (roman) - Serge Féchet (récit) - Philippe Fontanel (roman policier) - Romain Lubière (album enfant) - Myriam Rambaud (témoignage) - Armelle Drouin (BD).



Le Foyer

Après une trop longue période sans spectacle (COVID oblige), nous souhaiterions relancer rapidement les répétitions pour préparer un spectacle de théâtre-variétés à Fontanès.

Rejoignez-nous dans notre belle salle de théâtre comme acteur, chanteur ou pour la préparation des décors et l'aide pendant les répétitions... C'est gratuit, ouvert à tous, résidant à Fontanès ou ailleurs, et à partir de 15 ans.

Certains d'entre vous sont peut-être encore hésitants. Contactez-nous au **07 71 89 80 17**.

On a hâte de partager les fous rires et les émotions que nous connaissons si bien et qui nous manquent tellement !

Venez à nos côtés taper les trois coups, ouvrir le rideau et/ou monter sur scène...



D'autre part, l'assemblée générale de l'association se tiendra au Foyer le vendredi 21 octobre à 20h30.

A cette occasion, nous pourrons répondre à vos questions.

Venez nombreux !

AGENDA

DATE	MANIFESTATION	ORGANISATEUR	LIEU
Octobre			
Dimanche 16 octobre	Banquet des Aînés	CCAS / Comité des Fêtes	Maison du Plâtre
Samedi 22 octobre	Cinéma	MJC	Le Foyer
Novembre			
Samedi 5 novembre	Cinéma	MJC	Le Foyer
Vendredi 11 novembre	Foire de la Saint-Martin	Inter-associations	Rues du village
Samedi 12 novembre	Bal de la Foire	APE	Maison du Plâtre
Dimanche 13 novembre	Cérémonie du souvenir	Municipalité	Monument aux morts
Samedi 19 novembre	Cinéma	MJC	Le Foyer
Dimanche 20 novembre	Repas et Assemblée générale	Bab-UI-Mussarat	Maison du Plâtre
Samedi 26 novembre	Fontaine aux livres	Bibliothèque	Maison du Plâtre
Dimanche 27 novembre			
Décembre			
Samedi 3 décembre	Cinéma	MJC	Le Foyer
Samedi 10 décembre	Arbre de Noël	APE	Le Foyer
Samedi 10 décembre	Restitution séjours été	LARJ / MJC	Maison du Plâtre
Samedi 17 décembre	Cinéma	MJC	Le Foyer

Retrouvez cette Feuille d'Informations Municipales enrichie de photos et d'illustrations sur le site internet de la commune.

